

Comment les cigarettiers se font contrebandiers

Des documents exclusifs révèlent que les compagnies alimentent sans scrupule les réseaux de fraude organisée.

GENÈVE

De notre envoyé spécial

A lors que commentent ce lundi les négociations entre les 191 pays membres de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour élaborer une convention-cadre sur le contrôle du tabac («Le Soir» des 13 et 14-15 octobre), les cigarettiers ont renouvelé leur main tendue, protestant de leur bonne foi et rechignant contre les solutions proposées par l'organisation onusienne, comme l'augmentation des taxes, l'interdiction de la publicité, du parrainage et du marketing, la limitation du tabagisme dans les lieux publics, un meilleur accès aux méthodes d'arrêt pour le fumeur, une «contre-publicité» sans indulgence et des sanctions contre la contrebande. Les cigarettiers accusent notamment les hauts taux de taxe qui frappent effectivement leurs produits d'alimenter la contrebande à partir des pays où cette taxe est plus réduite. Et s'en disent les victimes, au même titre que les trésors publics, privés de recettes.

La réalité est plus complexe: les cigarettiers sont généralement tout à fait au courant des flux légaux mais aussi illégaux de leurs marchandises, mais ne dédaignent pas de se faire, à l'occasion, les complices des trafiquants, généralement liés au crime organisé. Ainsi, «Le Soir» est en mesure de révéler que la filiale espagnole de British American Tobacco jaugeait cyniquement, dans un rapport du 22 mai 1992, le flux de cigarettes illégales passant par la principauté d'Andorre afin d'y implanter une usine de fabrication et d'ainsi «satisfaire la demande» qui s'orientait davantage vers ses concurrents (voir notre Texte). Sur un autre continent, en juin 1993, le directeur d'une filiale canadienne de BAT décide de reprendre ses pleines exportations vers les Etats-Unis, qui taxent beaucoup moins les cigarettes. Il sait (voir Texte)

que, vu la différence de prix au détail et la perméabilité des frontières, un tiers des cigarettes vendues au Canada seront en fait des cigarettes livrées aux Etats-Unis et réimportées en contrebande. Mais il ne veut pas perdre de parts de marché.

Autant de preuves que les cigarettiers ne combattent pas la contrebande mais en tirent profit, puisque seules les taxes sont éludées par leurs acheteurs illégaux.

ANVERS PLAQUE TOURNANTE

La contrebande de cigarettes est un phénomène très préoccupant. Selon les enquêteurs de la Banque mondiale, 6% du volume total de cigarettes seraient vendus en contrebande. En 1996, un tiers des cigarettes exportées vers un autre pays (100 milliards de pièces) ont officiellement disparu dans la nature. C'est l'estimation officielle de... BAT. Le principe en est dramatiquement simple. Les cigarettes voyagent par conteneurs entiers: dix millions étaient en circulation en 1999. Ils arrivent en Europe notamment par les ports hollandais mais aussi par Anvers, une véritable plaque tournante en la matière. Déclarées comme marchandises de transit, les cigarettes ne sont

pas taxées. Elles circulent ensuite vers la Suisse, où les fausses déclarations fiscales ne sont pas un crime, secret bancaire oblige. Elles sont ensuite revendues en Yougoslavie ou à Chypre. Suit parfois un transit vers le Liban puis vers l'Afrique du Sud. Le conteneur de 10 millions de cigarettes est toujours, hors taxe, environ 9 millions de francs. La dernière étape est nécessairement plus obscure, mais ces cigarettes reviennent sur les marchés européens, camouflées sous d'autres marchandises ou avec des documents d'importation falsifiés. Le contenu du même conteneur sera commercialisé pour 90 millions, dix fois plus.

CODE-BARRE SALVATEUR?

L'OMS propose de mondialiser... la répression du trafic en prenant des mesures coordonnées et simultanées. En faisant de cette contrebande un crime sur la surface du globe mais aussi en instaurant un système de marquage par codes barres qui puisse identifier chaque farde et même chaque paquet de cigarettes, système qui pourrait être lu par tous les douaniers. Il ne s'agit pas tellement de réprimer les héritiers des contrebandiers qui, après la Seconde

Guerre mondiale, faisaient passer quelques kilos de tabac entre la France et la Belgique ou les «touristes» anglais qui, aujourd'hui, bourrent leur coffre de paquets de tabac achetés en Belgique à moitié prix. La banque mondiale estime la petite contrebande particulière à 3% du volume total de la fraude. Le reste se fait à coups de conteneurs entiers par des sociétés qui ont pignon sur rue et par leurs honorables correspondants au-delà des mers.

Il faudra mettre en place un système juridique et judiciaire transfrontalier qui n'existe pas. Et se mettre à la hauteur de l'ennemi. Car, si les documents que nous révélons sont tous antérieurs à 1994, c'est parce que c'est la date-butoir à laquelle une décision de justice a obligé les principaux cigarettiers à rendre leurs archives publiques et à lever le secret sur 40 millions de pages... en vrac. Depuis, tous les centres de décision du tabac sont restés en place, mais les adresses légales et les archives récentes des cigarettiers se sont généralement exportées en Suisse. Là où, grâce au secret bancaire, une telle décision judiciaire ne pourrait plus être exécutée.

FREDERIC SOUMOIS

TEXTO

«La contrebande est un commerce traditionnel et très lucratif»

«Le Soir» a pu se procurer des documents internes, souvent secrets, de cigarettiers qui prouvent que ceux-ci sont parfaitement au courant de la contrebande.

Dans un rapport en anglais adressé au siège central par la filiale espagnole de British American Tobacco (BAT), on mentionne que:

Il y a deux formes de ventes de cigarettes en Andorre. La légitime, au détail, aux visiteurs espagnols (75 %) et français (25 %), attirés par le prix réduit des marchandises de luxe, particulièrement des cigarettes, alcools et matériels électroniques. Les prix réduits sont soutenus par des niveaux réduits de taxes et de TVA. L'illégitime: la contrebande est un commerce

traditionnel et très lucratif en Andorre. La croissance du transit des cigarettes a cru rapidement dans les années récentes quand l'approvisionnement par Andorre a remplacé celui qui passait vers l'Espagne par mer et qui a été réprimé parce que lié au trafic de drogue. Le volume des cigarettes fabriquées en Andorre est passé de 3 millions en 1989 à 4,3 millions en 1991. Pour exploiter ces opportunités de volume significatives, Marlboro, Winston, Camel, Rothmans, sont venus sous licence en Andorre. Et le rapport de proposer de suivre cette voie.

Dans une lettre en anglais à son siège central, R. Don Brown, directeur général de Imperial Tobacco, une filiale de BAT, écrit, le 3 juin 1993: Comme vous en avez été averti,

les cigarettes de contrebande représentent 30 % des ventes totales au Canada, et ce taux est en augmentation. Alors même que nous approuvons les efforts du gouvernement fédéral pour réduire la contrebande en limitant nos exportations vers les USA, nos concurrents ne le font pas. Par conséquent, nous avons décidé de supprimer les limites à nos exportations pour regagner notre marché des fumeurs canadiens. Agir autrement pourrait nuire à la santé de notre marque, un grand risque à long terme, dans son propre marché national. Jusqu'à ce que le problème de la contrebande soit résolu, un volume croissant de nos ventes domestiques au Canada seront exportées et puis seront réintroduites en contrebande ici.